## TRAVAUX D'INTERCONNEXION ENTRE LE SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE TENCE ET LE SYNDICAT DES EAUX DE MONTREGARD – MISE EN SERVICE PRÉVUE EN JUIN 2024

L'interconnexion souhaitée et adoptée par le Syndicat des Eaux de la Région de Tence avec le syndicat des eaux de Montregard, via le complexe du barrage de Lavalette, nous permettra de disposer d'une sécurisation de notre alimentation en eau potable en périodes de basses eaux et ainsi faire face, en cas de besoin, à un manque d'eau et/ou à des interventions nécessaires sur notre station de traitement, tout en préservant les débits d'étiages et la qualité de nos rivières.
Ces travaux ont débuté en octobre 2023. Ils consistent à construire un réservoir d'eau au départ de la station de traitement du syndicat des eaux de Montregard et à la pose d'une canalisation d'une longueur de 10 km reliant les 2 stations de traitement. Actuellement les travaux suivent le planning prévu et l'objectif est une mise en service de cette sécurisation avant l'été 2024.

## FACTURES 2024 - PASSAGE D'UNE FACTURATION ANNUELLE A UNE FACTURATION SEMESTRIELLE CE QUI VA CHANGER

Jusqu'à ce jour, lorsque nous réglons notre facture d'eau de l'année N, nous payons notre consommation d'eau sur la période de juillet de l'année N-2 à juin de l'année N-1 et l'abonnement par anticipation de l'année N.
Ce mode de facturation ne répondait plus à la demande croissante des usagers de payer leurs factures en plusieurs fois, de plus il est difficile de comprendre ce que l'on paye et surtout nous ne pouvions agir sur notre consommation d'eau qu'avec un retard de 7 à 8 mois.
Aujourd'hui, grâce à l'installation d'un nouveau type de compteur, nous avons la possibilité de relever l'ensemble des compteurs d'eau en 3 semaines contre 2 à 3 mois auparavant.

Le passage à la facturation semestrielle présente plusieurs avantages :

- La facture correspond à notre consommation (abonnement et part variable) des 6 derniers mois. On paye à terme échus.
- En cas de déménagement, la facture s'arrête à la date de départ du logement (lorsque celui-ci est signalé au Syndicat des Eaux de la région de Tence), il n'y a plus de paiement par avance.
- Un meilleur suivi de notre consommation, nous recevrons notre facture dans le mois qui suit la relève.
- Plus de réactivité en cas de fuite. A l'établissement de la facture, une analyse est faite de la consommation et lorsque celle-ci varie de manière anormale un courrier d'alerte est automatiquement envoyé à l'usager.
- Moins de gaspillage d'eau. Cette facturation semestrielle permettant d'être plus réactif en cas de fuite, nous préserverons mieux notre environnement en prélevant moins d'eau dans nos rivières.

Ainsi, nous mettons tout en œuvre pour être plus responsables et respectueux de nos milieux naturels, surtout en ces périodes de sécheresses répétées.
Ce changement nécessite une étape transitoire en 2024.

**Situation antérieure – facture annuelle**
**Début 2023 :**
- Une facture reprenant l'abonnement de l'année 2023 et la consommation d'eau de juillet 2021 à juin 2022

**Situation transitoire – 2024**
**Début 2024 :**
- Une facture reprenant la consommation d'eau de juillet 2022 à juin 2023
- Une facture reprenant la consommation d'eau de juillet 2023 à décembre 2023

Mi 2024 :
- Une facture reprenant la consommation et l'abonnement d'eau de janvier 2024 à juin 2024

**Situation future – à partir de 2025 – facturation semestrielle**
**Début 2025 :**
- Une facture reprenant la consommation et l'abonnement d'eau de juillet 2024 à décembre 2024

Mi 2025 :
- Une facture reprenant la consommation et l'abonnement d'eau de janvier 2025 à juin 2025

### LE SAVIEZ-VOUS ?

La fuite d'une chasse d'eau représente en moyenne une consommation d'eau de 600 litres/jour soit 219 m³/an. Avec l'ancienne méthode de facturation l'usager se voyait facturer 365 m³ d'eau en plus de sa consommation habituelle et surtout il ne pouvait réagir que 7 à 8 mois plus tard, c'est-à-dire qu'il avait gaspillé 365 m³ d'eau avant de pouvoir réparer la fuite ! Aujourd'hui, grâce à la facturation semestrielle, dans la même situation d'une fuite de chasse d'eau, l'usager aura gaspillé 128 m³ soit 237 m³ de moins qu'avec l'ancienne méthode de facturation.

**CONTACT**
**Syndicat des Eaux de la Région de Tence**
**Mairie de Tence**
**Place de l'hôtel de ville**
**43190 Tence**

**Accueil du lundi au vendredi**
**9h-12h et 14h-17h**

**04 71 59 82 67**
**syndicatdeseaux@ville-tence.fr**

# L'EPAGE LOIRE-LIGNON AU SERVICE DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

**Acteur engagé pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques l'EPAGE Loire Lignon (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) intervient avec différents types d'actions de notre territoire.**

Dans ses missions historiques de réalisation de travaux en faveur des cours d'eau, l'EPAGE a notamment restauré une zone humide sur une parcelle communale à Chenereilles. Cette zone humide d'environ 4 000 m² située derrière la salle des fêtes, était drainée par un réseau de fossés et de « rases » qui lui avait fait perdre un tiers de sa superficie en 10 ans. Aujourd'hui, en faisant reméandrer le cours d'eau en fond de vallon et en bouchant les drains, l'eau est freinée dans sa descente ce qui facilite le débordement pour reconstituer le caractère humide de la zone. La renaturation de la zone humide a également été complétée par l'aménagement de 3 mares, de bosquets, de ripisylve, de pierriers, de réseaux de haies et de tas de bois favorables à l'accueil de la biodiversité pour plus de 200 m linéaires (ou environ 800 m² d'habitats). Rappelons que les zones humides jouent de nombreux rôles essentiels pour préserver notre ressource en eau, dont le soutien des débits des cours d'eau en période de sécheresse.
Afin de valoriser la zone humide et de rendre le site attractif pour l'accueil du public, un cheminement est aménagé, et une fresque sur le thème de la biodiversité des zones humides a été réalisée sur le mur du cimetière en arrière-plan du site restauré.

Les missions de l'EPAGE concernent aussi l'animation du territoire et notamment l'animation agricole. Il accompagne ainsi les agriculteurs qui s'engagent dans des pratiques respectueuses de la ressource en eau et des milieux humides à obtenir des aides (Fonds Européens et de l'Etat), comme les mesures agro-environnementales ou le plan de relance pour la plantation de haies.

L'animation c'est également la communication et la sensibilisation, auprès des jeunes et du grand public, qui se concrétise chaque année par des interventions scolaires, et cette année en particulier par un travail avec le Conseil Municipal des jeunes et le collège de la Lionchère pour réaliser un circuit pédagogique « Au fil des rivières » dans Tence.

Enfin, l'EPAGE complète ses actions par des acquisitions de connaissances sur nos ressources en eau. Une étude de gestion quantitative est en cours à travers une analyse qui concernera l'Hydrologie, les Milieux, les Usages de l'eau, mais aussi les évolutions liées au Climat (étude dite H.M.U.C.).
Il est par ailleurs à l'origine de la mise en place d'un réseau de suivi des niveaux des cours d'eau, dont, sur la commune de Tence : la Sérigoule (centre-ville), le ruisseau de Brossettes (à Chasse) et le Trifoulou (gite de la Papeterie). Les points de suivi sont matérialisés par une échelle « limnimétrique », sorte de grande règle graduée verticale et des repères colorés qui permettent de situer la hauteur d'eau par rapport au débit moyen de la rivière ou à son débit en situation de sécheresse.
Des contributions citoyennes à ce suivi sont attendues au niveau des sites et vous pouvez envoyer à l'EPAGE Loire-Lignon vos observations grâce à un QR code situé sur le panneau explicatif à côté.

Toutes ces actions bénéficient du soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne dans le cadre du Contrat Territorial et du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Lignon du Velay. Le projet européen Life Eau&Climat apporte également un financement à certaines de ces actions.

**Contact Emilie DARNE**
**emilie.darne@epageloirelignon.fr**
**06 24 49 32 64**